

Date de la
convocation :
31 janvier 2023

**07. Subvention
2023 à
l'I.C.A.R.A.M**

Nombre de membres

◆ En exercice	15
◆ Présents	9
◆ Votants	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

SUBVENTION 2023 A L'I.C.A.R.A.M

Vu la demande de subvention de l'ICARAM,

Vu le débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'orientations budgétaires voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 18 janvier 2023,

Vu le budget primitif du CCAS voté le 8 février 2023,

Considérant que le CCAS a vocation à participer aux actions d'aide aux personnes en difficulté,

Il vous est proposé :

- **d'inscrire à l'article 6574 « Subventions » la somme de 110 euros** attribuée pour le fonctionnement de l'I.C.A.R.A.M.

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants la subvention 2023 à l'I.C.A.R.A.M.

Le Président du C.C.A.S.
signé
Alain DENIZOT